



ISERE

Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 16 décembre 2024

L'an 2024, le 16 décembre, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Nathalie GOIX pouvoir à Didier PERRIN, Gérard FEY pouvoir à Annie PONTHEUX, Sandrine MOUTIN pouvoir à Yoann SALLAZ-DAMAZ, Aldo CARBONARI pouvoir à Bénédicte GUILLAUMIN, Prazeres RIBEIRO pouvoir à Alfio PENNISI.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PERRIN a été désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

04/11/2024

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 04/11/2024. Il est approuvé à l'unanimité.

Vœu

Pour une meilleure représentativité des communes à la Métropole Grenoble Alpes

Alfio PENNISI, Rapporteur

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) détermine le nombre de sièges au sein des intercommunalités comme les Métropoles. Au sein de Grenoble-Alpes-Métropole, il a été fixé un nombre de 80 conseiller(e)s métropolitain(e)s au prorata du nombre d'habitants, auquel a été ajouté 30 sièges pour les communes n'ayant pas obtenu de sièges à la

représentation proportionnelle. Donc un élu par commune périphérique de moins de 5 000 habitants. Le législateur permet également, pour une meilleure représentativité des citoyens, l'ajout de sièges supplémentaires dans la limite de 10% des sièges de droit commun.

Grâce à la souplesse offerte par la loi, un accord local a été élaboré. En 2019, les communes de la Métropole ont délibéré pour accorder un siège supplémentaire pour les communes entre 5 000 et 10 000 habitants. Ce qui porta la composition du conseil à 119 élus en 2020.

Cet accord étant valable uniquement pour un mandat, un nouveau texte doit être voté par les 49 communes de la Métropole avant le 31 août 2025 pour maintenir la composition actuelle. Vendredi 25 octobre dernier, M. Éric Piolle a convoqué à l'Hôtel de ville de Grenoble les neuf communes concernées pour leur annoncer son refus de conclure un nouvel accord.

A dix mois de la limite de délibération, nous estimons que nous perdons en représentativité au sein du Conseil métropolitain.

Nous sommes inquiets du climat que cela instaure et de la qualité des relations entre la ville centre et la Métropole. Il est primordial pour nous qu'une bonne entente persiste entre les communes et notre intercommunalité.

A ce titre, nous, conseillères et conseillers municipaux de Noyarey, demandons au Maire de Grenoble, M. Éric Piolle :

- D'engager une vraie discussion avec les communes concernées pour favoriser leur représentativité à la Métropole ;
- De prendre une délibération en Conseil municipal pour proposer un nouvel accord respectant le poids de chacune des communes en fonction de leur nombre d'habitants.

-

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Adopte ce vœu à l'unanimité.

Affiché le : 19/12/2024

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 18/12/2024

Le Maire
Nelly JANIN QUERGIA

